



FLASH-INFOS N° 02/2025

MAI 2025

SOMMAIRE

Editorial (p1)

Compte rendu conseil municipal
du 31/01, 31/03 et 14/04/25 (p2)

Travaux en cours (p7)

Entretien cimetières et avaloirs,
Anti-rongeurs, dépôt sauvage,
future naissance (p8)

Journée propreté, interdiction de
bruler, affouages (p9)

Formations aux agents

municipaux, collecte de sang,
réunions publiques (p10)

Vie des associations dont
Anciens combattants, Tennis
club, AVEF, Football club,

Chorale et orchestre d'harmonie,
Comédie Finnoise, Les Veillots,
Camaval, (p11)

La Houblonnière (p16)

Festival de la bande dessinée
(p17)

Exposition de peintures et
d'œuvres sculptées dans le bois
(p18)

Centre aéré (p19)

Vie des écoles communales
(p20)

Fête école maternelle, Gala de
danse (p22)

Portes ouvertes au FC Fains-
Véel et vide grenier de l'ACCA
(p23)

Fête de la musique (p24)

EDITORIAL

EQUIPEMENT ET DYNAMISME DE FAINS-VEEL

Au cours de ce semestre, le conseil municipal a approuvé son Compte Financier Unique 2024, ex-Compte Administratif. Celui-ci dégage un confortable excédent de fonctionnement de 859 185,35 €, qui a permis de réaliser 934 922,84 € d'investissements

La commune n'ayant pas été contrainte en 2025 de contribuer à l'effort de redressement des comptes de l'Etat, ses ressources fiscales et la stabilité des dotations de l'Etat lui ont permis d'équilibrer son Budget Primitif 2025 sans recours à une augmentation de ses taux d'imposition.

De plus, les subventions obtenues permettent également à ce budget de projeter un montant d'investissements de 1 542 925 €, dont la réalisation d'une fraction sera sans doute reportée sur 2027. Ces investissements réalisés ou projetés améliorent ou développent l'équipement de la Commune.

Comme nous en avons pris l'habitude, une présentation détaillée sous forme de tableaux du Compte Financier unique 2024 et du Budget 2025 vous sera insérée dans le prochain Flash-Infos.

La revue, depuis le 1^{er} janvier, des activités et manifestations organisées par nos écoles et associations démontre leur engagement et dynamisme contribuant à l'animation de notre Commune.

Certaines, par leurs rayonnements, assurent la promotion de Fains-Veel, comme la Houblonnière qui permet aux randonneurs et sportifs de découvrir la qualité de l'environnement naturel de Fains-Veel. D'autres à vocation culturelle, concerts de chorales et d'harmonie musicale, pièce de théâtre, festival de bandes dessinées, exposition de peintures et de sculptures ayant pour cadre la Verrerie mettent aussi en valeur les talents de Fains-Véel.

Gérard ABBAS,
Maire de Fains-Véel

Vice-Président de la CA Meuse Grand Sud
Vice Président du Conseil Départemental



Contacts Mairie

☎ : 03 29 45 07 65

✉ : accueil@mairie-fains-veel.fr

Site internet : www.fains-veel.fr

Coordonnées GPS :

Longitude 5.1167

Latitude 48.7833

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31/01/2025

Tous les dossiers inscrits à l'ordre du jour ont été adoptés à l'unanimité.

PROCEDURE DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE POUR ACQUISITION DE L'IMMEUBLE CADASTRE AB 245 SITUE 4 RUE DE VEEL :

Le projet d'acquisition de l'immeuble cadastré AB 245 situé 4 rue de Vél, dont la maîtrise foncière reste un enjeu pour la commune, appartenant à une succession est particulièrement complexe. La présence d'un enfant mineur nécessite la nomination d'un curateur de succession vacante par le Tribunal Judiciaire. Cette situation rend difficile l'acquisition de cet immeuble. Aussi le conseil municipal demande à M. le Préfet, de mettre en place une procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) pour l'acquisition de cet immeuble d'une contenance cadastrale de 193 m² appartenant à la succession Nottat / Mourot, en vue de permettre une opération de construction de 8 logements sociaux portée par l'OPH de la Meuse sur les emprises foncières AB 244, 245 et 246 situés à l'angle des rues de Vél et du Cachon et de constituer le dossier conformément aux dispositions de l'article R 112-4 du Code de l'expropriation.

DECISION MODIFICATIVE N° 1/2024 - BUDGET ANNEXE CAISSE DES ECOLES :

Afin de réaliser les écritures de rattachements dont le principe exige que les dépenses soient comptabilisées au cours de la période comptable selon laquelle la dépense a été engagée et considérant le vote de la section de fonctionnement en suréquilibre, il convient de réaliser l'opération budgétaire sur la section de fonctionnement du chapitre 011 en abondant les articles N° 60612 (énergie-électricité) et N° 60613 (chauffage urbain) respectivement de 530,00 € et 710,00 €.

MEDAILLE DU TRAVAIL COMMUNALE & DEPART EN RETRAITE – PERSONNEL COMMUNAL :

Il est proposé d'actualiser le dispositif communal actuel en appliquant celui de la ville de Bar-le-Duc et de la communauté d'agglomération Meuse Grand Sud qui consiste en la remise d'un cadeau sous la forme d'un bon d'achat selon les tarifs appliqués au 1^{er} janvier 2025 par la Ville de Bar-Le-Duc et la communauté d'agglomération Meuse Grand Sud.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER (D.I.A)

La commune n'a pas exercé son droit de préemption sur les bâtis sur terrain propre au 55 rue de Vél section 248 BA (6a53ca) et sur la côte des pressoirs section 266 BA (1a11ca) pour 210 000 €.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31/03/2025

Tous les dossiers inscrits l'ordre du jour ont été adoptés à l'unanimité. Le conseil municipal a adopté le compte financier unique (CFU), un nouveau document budgétaire visant à simplifier la gestion financière et se substituant à la fois au compte administratif et au compte de gestion.

APPROBATION DU CFU 2024 DU BUDGET GENERAL. La section de fonctionnement en augmentation de 1,32 % par rapport à 2023 s'équilibre à 2 007 005,87 € avec un excédent comptable de 859 185,35 €. La section d'investissement d'un montant de 1 226 901,94 € dont 934 922,84 € de travaux et acquisitions présente un déficit comptable de 572 595,69 € couvert par une affectation de 586 928,05 € du résultat de la section de fonctionnement après intégration des restes à réaliser.

APPROBATION DU CFU 2024 DU BUDGET ANNEXE DE LA CAISSE DES ECOLES. La section de fonctionnement s'équilibre à 107 900,99 € avec une subvention du budget général de 30 000 € et présente un excédent comptable de 4 855,08 € contre 1 653,82 € en 2023. La section d'investissement présente un résultat déficitaire de 3 846,99 € couvert par une affectation du résultat de la section de fonctionnement.

AFFECTATION DE L'EXCEDENT 2024 DU CFU DU BUDGET GENERAL. L'excédent de fonctionnement de 859 185,35 € est affecté partiellement à la section d'investissement pour un montant de 586 958,05 € afin de couvrir le déficit de la section investissement de 572 595,69 € ramené à 586 928,05 € après incorporation des restes à réaliser de 14 332,36 € en dépenses. Le solde de 272 257,30 € est maintenu en fonds disponibles à la section de fonctionnement.

AFFECTATION DES RESULTATS 2024 DU CFU DU BUDGET ANNEXE DE LA CAISSE DES ECOLES. L'excédent de fonctionnement de + 4 855,08 € est affecté partiellement à la section d'investissement pour un montant de 3 846,99 € afin de couvrir le déficit de cette section investissement de ce même montant et de reporter le solde de 1 008,09 € à la section de fonctionnement.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE. Les principales données retenues pour l'élaboration du budget 2025 sont les suivantes :

Intégrer l'incidence de la dégradation financière de la France pour laquelle les collectivités locales sont appelées par le gouvernement à participer au redressement des comptes publics. Poursuivre le désendettement de la commune en assurant le remboursement annuel de la dette et en limitant le recours à de nouveaux emprunts.

Des dépenses de fonctionnement en augmentation de 2,33 % intégrant la prise en charge de l'inflation, les revalorisations salariales, le coût des énergies (Electricité, gaz...), l'augmentation de la subvention d'équilibre de la caisse des écoles, la baisse des charges financière en raison de la diminution de l'encours des emprunts.

Des recettes de fonctionnement en progression de 0,78 % répercutant l'augmentation de l'exploitation forestière, taxe sur l'électricité, droits de mutation et la revalorisation des redevances perçues des sociétés de télécommunications et des bases fiscales de + 1,70 %.

Les dépenses de fonctionnement progressant plus vite que les recettes de fonctionnement provoquent un effet ciseau faisant apparaître une marge brute de 375 472 € en diminution par rapport à celle de 2024. Elle permet de faire face aux remboursements des emprunts 2025 et pour la différence de compléter l'autofinancement des investissements.

Un autofinancement indispensable aux travaux sur la voirie Allée Sainte Catherine, parkings des cimetières de Fains et Véel, chemin de Tourteloup, la requalification de l'Ilot Mairie-Ecole maternelle, avec une 1^{ère} tranche de travaux pour la réhabilitation du stade municipal.

- Poursuivre la mise en œuvre du projet de réhabilitation de l'ilot Mairie-Ecole maternelle comprenant la construction d'une garderie périscolaire, la mise aux normes de l'école maternelle et de sa cour, et l'extension des locaux administratifs de la mairie avec l'accessibilité du premier étage aux personnes à mobilité réduite.

- Lancer une première tranche de travaux de réhabilitation du stade municipal concernant les bâtiments et l'éclairage des aires de jeux.

- Maintenir un niveau conséquent de travaux de voirie allée Sainte Catherine, parkings des cimetières de Fains et de Véel, et chemin mitoyen de Tourteloup en liaison avec la ville de Bar-le-Duc.

- Poursuivre les efforts de maintenance et de reconstitution des massifs forestiers, malgré l'absence de rentabilité économique à court terme, ceux-ci participant à la décarbonation de la planète.

- Une affectation du résultat 2024 de la section de fonctionnement qui couvre le déficit de la section d'investissement après incorporation des restes à réaliser laisse un disponible de 272 257 €.

Une capacité d'autofinancement prévisionnelle de 520 265 € (marge brute 2025 + FCTVA + TLE) complétée d'un emprunt de 150 000 € permet une inscription budgétaire d'investissements de 1 420 624 € subventionnés à hauteur de 679 245 €, avec une perspective pour 2026 d'un FCTVA de 208 800 € sur la base de la réalisation des investissements inscrits au budget 2025.

DEMANDE DE SUBVENTION 2025 AU TITRE DES AMENDES DE POLICE. La Commune éligible à la répartition du produit des amendes de police relatives à la circulation routière Sollicite l'aide du Conseil Départemental de la Meuse pouvant être accordée au titre de la répartition du produit des amendes de police.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS POUR LA CAPTURE ET LE TRANSPORT D'ANIMAUX ERRANTS. Le Conseil Municipal approuve et autorise la convention avec le service départemental d'incendie et de secours pour la capture et le transport d'animaux errants en donnant pouvoir à M. le Maire pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14/04/2025

La délibération adhésion au service santé du centre de gestion de la Meuse a été adoptée avec une 1 voix contre et 1 abstention, celle de la suppression d'un poste adjoint administratif territorial à 28 h et création d'un poste adjoint administratif territorial à temps complet a été adoptée avec 1 abstention. Les 13 autres délibérations ont été adoptées à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET GENERAL : Ce budget primitif 2025 concrétise les éléments exposés lors du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu en Conseil municipal le 31 mars 2025, tout en intégrant les notifications des dotations de l'Etat. Ce budget prévisionnel, dont la section de fonctionnement s'équilibre à 1 945 016 € en augmentation de 1,47 %, est présenté et commenté, comme chaque année, par une projection de tableaux et graphiques qui permettent d'en approfondir les divers aspects. Les produits du domaine et des services enregistrent une augmentation liée à l'exploitation forestière et aux redevances dues pour occupation du domaine par les opérateurs de téléphonie et de transport du gaz.

Le produit de la fiscalité locale provenant des taxes sur le foncier bâti et non bâti, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants progresse de 2,76 %, avec une revalorisation des bases fiscales de 1,7 %. S'y ajoute un complément du produit des droits de mutation et de la taxe sur l'électricité. Malgré une augmentation de la Dotation de Solidarité Rurale et de la Dotation Nationale de Péréquation les Dotations et Participations chutent de 0,12 % en raison d'une diminution du FCTVA perçu au titre de la récupération d'une fraction de la TVA sur certaines dépenses de maintenance.

Les charges à caractère général progressent de 2,78 % sous la pression des dépenses d'énergie qui requièrent une inscription complémentaire de 12 000 €. Les charges de personnel sont en hausse de 0,77 %, Cette progression est due à la cotisation de la CNRACL qui passe de 31,65 % à 34,65 % soit 3 points de plus avec en perspective une hausse identique pour les années 2026 à 2028 pour atteindre 43,65 %. Elle est masquée par la non-reconduction de la prime de pouvoir d'achat versée en 2024. L'augmentation de 2,55 % des autres charges s'explique par la hausse de la subvention pour la Caisse des écoles et celle pour les associations locales dont celle versée au Comité d'Actions Sociales de la Communauté d'Agglomération concernant notre personnel affilié. Le reversement à la FUCLEM de 50 % de la taxe sur l'électricité progresse en relation avec la recette de celle-ci. Les intérêts sur emprunts sont en diminution.

Par rapport à la prévision budgétaire 2024, la résultante de ces variations projette une stabilité de l'épargne consacrée à l'investissement. La section d'investissement s'équilibre à 2 439 276,91 € avec en report 14 322,36 € de dépenses concernant les travaux facturés et non réglés au 31 décembre 2024. Il est à noter deux investissements majeurs qui ne seront réalisés que partiellement sur année 2025 et qui mobilisent 76 % des crédits d'équipement. Après une première tranche réalisée sur 2024, celui de la réhabilitation de l'îlot Mairie-Ecole maternelle dont la dépense prévisionnelle de 760 226 € est couverte par 500 157 € de subventions. Le projet de réhabilitation du stade est inscrit à hauteur de 342 236 € en dépenses couvertes par 147 776 € de subventions. Ces crédits seront consacrés aux bâtiments et à l'éclairage des installations. L'investissement en voirie concernera principalement l'allée Sainte Catherine et les parkings des cimetières de Fains et Véel ainsi que le chemin de Tourteloup. Un emprunt de couverture de 315 365,86 € mobilisé à hauteur de 150 000 € assurera partiellement le financement. La ligne de trésorerie sera reconduite pour assurer la couverture ponctuelle des besoins de trésorerie.

BUDGET ANNEXE DE LA CAISSE DES ECOLES : Les recettes de restauration sont prévues à hauteur de 55 099 €, celles de garderie 25 838 € soit un total de 80 937 €. Les charges d'exploitation s'élèveraient à 105207 € auxquelles viendra en diminution l'excédent d'exploitation 2024 de 1 008,09 € pour laisser un résultat prévisionnel de 1 651,09 €. Prix d'achat des repas à l'Alsacienne de restauration pour le 1^{er} semestre 5,0313 € et pour le 2^{ème} semestre 5,159 € +2,54 % auprès du nouveau prestataire la Cuisine Centrale de Bar-le-Duc. Cependant les tarifs 2024 seront maintenus avec répercussion de l'inflation sur les quotients familiaux. La subvention communale nécessaire à l'équilibre du budget de fonctionnement s'élève à 35 000 €, contre 30 000 € versés en 2024. Après intégration du FCTVA de 1 867 € et 2 481 € d'amortissement la section d'investissement s'équilibre à 4 348 €.

RECONDUCTION DE LA FONGIBILITÉ DES CRÉDITS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT (budget général et budget annexe caisse des écoles) : Consécutivement au passage, par anticipation, à la nomenclature comptable M57, à compter de l'exercice 2023 la commune de Fains-Véel est amenée à définir une politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement. Ladite instruction M57 donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité dite asymétrique permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle.

L'assemblée délibérante est informée, alors, des virements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales. Cette mise en place doit être votée par le Conseil Municipal pour chaque exercice budgétaire. Ainsi, le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section et à signer tout document s'y rapportant.

VOTE DES TAUX FISCAUX 2025 : Prenant en compte des charges hors salaires qui progressent de + 2,70 %, des charges salariales en augmentation de + 0,77 %, des recettes fiscales qui progressent grâce à la revalorisation des bases fiscales de 1,7 %. Les taux sont maintenus comme suit :

Taxe sur le foncier bâti : 48,42 %, Taxe sur le foncier non bâti : 43,82 %, Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants depuis plus de 2 ans : 14,55 %

SUBVENTION 2025 A LA CAISSE DES ECOLES : La section fonctionnement du budget primitif 2025 de la caisse des écoles fait apparaître un besoin de financement de 33 348,91 €. Afin d'établir l'équilibre financier, le Conseil Municipal autorise le versement d'une subvention de 35 000 € à la caisse des écoles de Fains-Véel. Elle assurera à 33,26% les dépenses de fonctionnement inscrites à hauteur de 105 207,00 €. Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article comptable N° 657361 du budget principal.

SUBVENTION 2025 AU CCAS : Une subvention de 17 000 € est versée afin d'assurer les dépenses de fonctionnement.

RECONDUCTION DU PROGRAMME D'AIDE AU RAVALEMENT DES FACADES PRIVEES SUR L'EXERCICE 2025 :

Le conseil municipal a décidé de reconduire en 2024 sa participation, votée le 3/05/2021, au programme de ravalement de façades privées initié par la communauté d'agglomération (CA) Meuse Grand Sud concernant les cœurs historiques de Fains et Véel. En complément de l'aide apportée par la CA l'intervention financière de la commune est la suivante : Pour un ravalement dit « classique » sur maçonnerie pierre enduite, elle sera égale à celle accordée par la CA soit 1 000 € ou 2 000 € maximum. Pour un ravalement sur une façade de pierre de taille apparente, elle sera de 35 % du coût TTC des travaux avec un maximum de 8 400 €.

AVENANT N° 1 AU LOT N° 3 DU MARCHÉ D'EXTENSION HALTE-GARDERIE ET RESTRUCTURATION ÉCOLE MATERNELLE - MAIRIE DE FAINS : Le marché initial du lot N° 3 « Gros œuvre, ravalement et façade pierre » prévoyait la mise en place de fondations superficielles horizontales. Pour donner suite à l'expertise des cabinets de contrôle, il s'est avéré nécessaire de réaliser les fondations par des micropieux eu égard à la nature des sols. La prise en compte des plus et moins-value aboutit à un montant total pour l'avenant N°1 de 56 156,76 € TTC faisant passer le marché de 239 908,61 € HT à 286 705,91 € HT (+ 19,51 %) soit 344 047,09 € TTC.

EVOLUTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR RELATIF À LA PASSATION DES MARCHÉS DANS LE CADRE DE LA COMMANDE PUBLIQUE :

Le conseil municipal, vu le rapport concernant l'évolution du règlement intérieur relatif à la passation des marchés dans le cadre de la commande publique, autorise les modifications apportées au règlement intérieur de la commande publique et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents à intervenir et mener à bien cette affaire.

CONVENTION DE TRANSFERT TEMPORAIRE DE MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LA REQUALIFICATION DE LA VOIRIE SUR LE CHEMIN DE TOURTELOUP :

Le conseil municipal décide d'entreprendre en liaison avec la ville de Bar-le-Duc des travaux d'aménagement du chemin de Tourteloup afin d'en sécuriser l'usage sur la base d'un coût HT de 151 000,00 € dont 50 % à la charge de la commune de Fains-Véel. La maîtrise d'ouvrage de cette opération sera transférée à la ville de Bar-le-Duc, propriétaire de la moitié de cette voie. Il approuve le projet de convention décrivant les aspects juridiques, techniques, financiers de cette opération et donne pouvoir à monsieur le Maire pour en assurer la signature ainsi que tous documents nécessaires pour mener à bonne fin cette affaire.

ADHÉSION AU SERVICE ARCHIVES DU CENTRE DE GESTION DE LA MEUSE : Le conseil municipal, décide d'adhérer au service archives du Centre de Gestion de la Meuse et autorise le Maire à signer la convention correspondante ainsi que toutes pièces nécessaires pour l'application de celle-ci.

ADHÉSION AU SERVICE SANTÉ DU CENTRE DE GESTION DE LA MEUSE : Le conseil municipal, décide d'adhérer au pôle santé au travail du Centre de Gestion de la Meuse et autorise le Maire à signer la convention correspondante ainsi que toutes les pièces nécessaires pour l'application de celle-ci.

PRÉSENTATION DE LA PROTECTION DE LA COMPLÉMENTAIRE SOCIALE « VOLET SANTÉ » ET MANDATEMENT DU CENTRE DE GESTION DE LA MEUSE POUR MISE EN CONCURRENCE PRÉALABLE À UNE CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LE RISQUE SANTÉ : le conseil municipal souhaite s'engager dans une démarche visant à faire bénéficier ses agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation pour le risque « Santé » Il mandate le centre de gestion de la Meuse afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque « santé » et de solliciter les régimes de retraite pour obtenir des statistiques relatives à la population retraitée constituées de « données non nominatives relatives au sexe, à l'âge et au niveau moyen des pensions ». Il prend acte que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le centre de gestion par délibération et après convention avec le centre de gestion, étant précisé qu'après avoir pris connaissance des tarifs et garanties proposés, la commune aura la faculté de ne pas signer la convention de participation souscrite par le centre de gestion.

MISE EN PLACE DE L'INDEMNITÉ SPÉCIALE DE FONCTION ET D'ENGAGEMENT - FILIÈRE POLICE MUNICIPALE : Le conseil municipal, décide d'instituer l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement pour le cadre d'emploi des agents de police municipale après avis du comite social territorial. Il autorise M. le maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu au titre des composantes de cette prime dans les modalités définies ci-dessus. Il décide d'abroger les dispositions des délibérations antérieures portant sur l'indemnité d'administration et de technicité (IAT) et sur l'indemnité spéciale de fonction (ISF) et l'entrée en vigueur de ces dispositions à la date de transmission de la délibération au contrôle de légalité.

SUPPRESSION D'UN POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL À 28 H ET CRÉATION D'UN POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL À TEMPS COMPLET : Considérant que les besoins du service administratif nécessitent la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif territorial à temps plein, Le conseil municipal autorise la création d'un poste à compter du 1er juin 2025 (1 Adjoint administratif territorial, à temps complet à raison de 35/35ème). la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné et la suppression d'un poste à compter du 1er juin 2025 après l'avis au Comité social (1 Adjoint administratif territorial, à temps non complet de 28 heures hebdomadaire).

COMMEMORATION DU 8 MAI

Comme traditionnellement, la Commémoration du 8 mai 2025 s'est déroulée au monument aux morts, place de la mairie



Ce jeudi 8 mai, la commune de Fains-Véel a célébré le 80e anniversaire de la victoire des Alliés sur l'Allemagne nazie marquant la fin de la Seconde Guerre mondiale. Les cérémonies se sont déroulées suivant le protocole habituel, alternant les prises de parole.

Retrouvez d'autres photos sur le site internet
<https://www.fains-veel.fr>
Cliquez sur les onglets :
Tourisme / Galerie photos / Commémoration
du 8 mai

TRAVAUX EN COURS

ILOT ECOLE MATERNELLE - MAIRIE

Dans son discours du 12 janvier 2024 lors de la cérémonie des vœux, Monsieur le Maire a évoqué le projet de construction d'une garderie scolaire en lieu et place du bâtiment dit « remise des pompes » contiguë à la Mairie. Projet maintenu malgré la baisse des effectifs de l'école maternelle ayant conduit à la fermeture d'une classe lors de la rentrée de septembre 2023. La destruction du bâtiment s'est déroulée au cours du mois de juin 2024. Dès le mois de juillet, l'entreprise MICHEL T.P a débuté la réfection de la cour de l'école, travaux qui se sont terminés pour la rentrée scolaire de septembre 2024, avec la pose d'un béton poreux permettant la perméabilité des eaux pluviales et avec l'installation d'un jeu permettant aux enfants de se divertir pendant la récréation. La cour a été équipée de 2 jeux pédagogiques découverts par les enfants à la rentrée du 22/04/2025.



Pergola

Une pergola dressée le long de la façade, côté cour avec la plantation de quatre glycines apportera de l'ombre et permettra de mieux supporter la chaleur en période estivale.



Jeu pédagogique



Jeu pédagogique

La construction du nouveau bâtiment était programmée pour un début de travaux dès septembre 2024. Mais suite aux analyses de sols effectuées au cours de l'été, il s'avère que le sous-sol est composé de remblais (gravats et débris de tuiles) et de sédiments (sables, graviers) et de ce fait, les cabinets techniques souhaitent effectuer des analyses complémentaires afin d'asseoir le bâtiment sur des fondations stables. Une réunion entre les divers cabinets s'est déroulée le 24 février qui a abouti à la réalisation de micros-pieux en béton afin de garantir la stabilité du futur bâtiment qui devrait ainsi débuter à la fin du 1er semestre 2025.



Les travaux de l'îlot Mairie - école maternelle ont repris le 2 juin pour une durée estimée à 9 mois.

La circulation générale sera interdite, dans la rue de Vél sur la section comprise entre la Mairie et l'intersection avec la rue du Cachon.

Par dérogation, l'accès aux propriétés riveraines ainsi que celui des véhicules de police et de secours sera maintenu depuis les extrémités de la section interdite, les travaux engendrant cependant un obstacle infranchissable.

Pendant cette période, la circulation en provenance de la rue du Château empruntera la rue du Moulin et du Cachon direction Vél (Les rues du Moulin et du Cachon restent en sens unique). La circulation en provenance de Vél sera déviée par l'avenue de la Vaux Mourot.

ENTRETIEN DES CIMETIERES



A l'approche des fêtes de Pâques, les services techniques ont procédé au nettoyage des 3 cimetières de la commune notamment par l'utilisation du « désherbeur thermique » acquis récemment pour le brûlage des mauvaises herbes.

Une nouvelle action nettoyage est programmée fin du 1er semestre.

ENTRETIEN DES AVALOIRS

L'entreprise MALEZIEUX est intervenue pour une durée de trois semaines à compter du lundi 14 avril afin de procéder à l'entretien des avaloirs des eaux pluviales situés sur la commune.



CAMPAGNE TRAITEMENT ANTI-RONGEURS

La Communauté d'Agglomération a engagé une **campagne de traitement anti-rongeurs** des réseaux dont elle est gestionnaire (**réseaux d'assainissement des eaux usées** - 25 communes concernées et **réseaux d'eaux pluviales urbaines** - 33 communes concernées). La prestation a été confiée à la **société 2B 3D** dont le siège est à Revigny/Ornain. La campagne débutera vers le 21 mai et s'achèvera fin-juillet.



La société 2B 3D devrait intervenir vers les 09-10 juillet sur notre commune

DEPOT SAUVAGE

Incivilités!!!! Un dépôt sauvage de vêtements nous a été signalé le long du chemin de la Chalaide en arrivant sur les ULM ! Les services techniques de la commune sont intervenus lundi 31 mars 2024 pour nettoyer le lieu ! **N'hésitez pas à correspondre via le site internet dans sa rubrique « signalement » pour nous informer de ces incivilités (vous pouvez facilement joindre des photos).**



NATURE (FUTURE NAISSANCE)



Un couple de canards va donner prochainement naissance à 2 canetons. Le papa et la maman surveillent en permanence leurs futures progénitures à proximité de la mairie dans un bac à fleurs proche du ruisseau de Fains. Dans ce ruisseau, vivent également paisiblement des truites.

Attention la pêche aux œufs et poissons est strictement interdite !



JOURNEE PROPRETE DANS LA COMMUNE



Groupe de Véeel

La municipalité a organisé comme traditionnellement, le nettoyage des bas-côtés des routes et l'intérieur des 2 villages. Une trentaine de bénévoles répartis sur Fains et Véeel ont participé à l'opération de nettoyage de printemps de la commune.



Groupe de Fains

L'entreprise Castellar a mis à disposition gracieusement un camion. L'enseigne Safti a fourni gants, casquettes et pinces et l'entreprise Becker les panneaux de signalisation. Huit collaborateurs de l'entreprise Hugel ont également nettoyé la zone commerciale. Des jeunes enfants ont aussi collaboré à cette journée de nettoyage.

Les élus présents ont remercié toutes ces bonnes volontés autour d'un verre de l'amitié en se donnant rendez-vous en 2026 avec l'espoir de moins d'incivilités et plus de bénévoles !



Entreprise Hugel



INTERDICTION DE BRULER SES DECHETS VERTS

Avec l'arrivée des beaux jours, la tentation et le besoin de travailler dans les jardins et vergers apparaissent. Il est rappelé l'interdiction stricte de brûler ses déchets verts (herbes après la tonte, feuilles mortes, résidus de taille de haies, d'arbustes et de débroussaillages, épluchures de fruits et de légumes...) aussi bien à l'air libre que dans un incinérateur style fût 200 litres etc.

Les contrevenants à cette interdiction s'exposent à une amende pouvant aller jusqu'à 450 euros. La Loi N° 2020 -105 du 10 février 2020, relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, a modifié le code de l'environnement. Il est désormais interdit de brûler des biodéchets (dont font partie les déchets de jardin) à l'air libre et dans les incinérateurs.



AFFOUAGES 2025 (Rappel date limite de vidange)

La vidange des bois devra être terminée pour le 31 août 2025.

Au-delà de cette date, et conformément à l'article 1.243.1 du code forestier, les affouagistes seront déchus de leur droit d'affouage et les lots seront restitués à la Commune.



FORMATION AUX AGENTS DU SERVICE TECHNIQUE

La société Go-Formation a dispensé aux 4 agents du service technique de la commune Fains-Véel une formation sur l'utilisation du tracteur et de ses composants (une action conduite en sécurité dont tracteur, tondeuse auto portée, tondeuse...).

Le coût de cette formation financée par la commune est de 2 713 €.

Des formations seront également dispensées pour les agents du service administratif (Ressources humaines, Accueil, Comptabilité...) sur le 2ème semestre 2025.



COLLECTE DU SANG

Jeudi 10 avril, nous avons accueilli 41 personnes, 36 donneurs dont 5 nouveaux.

Ci-après courrier du Docteur C. Brullard (responsable prélèvement Nancy) à M. Gérard Abbas Maire de Fains-Véel.

"Comme chaque année, de nombreux bénévoles œuvrent à la réussite de nos collectes. Celle qui vient d'avoir lieu dans votre secteur s'est déroulée dans d'excellentes conditions. Au nom des malades qui vont bénéficier de la générosité des donneurs que vous avez su convaincre, nous vous remercions de votre indispensable et efficace participation. Vous transmettez cette reconnaissance, en premier lieu aux donneurs, sans qui rien ne serait possible, ainsi qu'à toutes les personnes qui ont aidé à l'organisation de ces journées. Encore une fois merci et en attendant de pouvoir vous l'exprimer de vive voix, veuillez agréer, Monsieur le maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs."



REUNIONS PUBLIQUES

La communauté d'agglomération Meuse Grand Sud a engagé en 2021 l'élaboration de son plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) et de son règlement local de publicité intercommunal (RLPi)

L'élaboration du PLUi est une procédure longue conduite par les 33 communes. Aussi dans cadre de **la concertation**, 4 réunions publiques d'information et d'échange sont programmées (10/06/25 salle communale à Tronville en Barrois ; 11/06/25 centre social de la côte Ste Catherine à Bar Le Duc ; 30/06/25 salle Camille Joignon à Ligny en Barrois) ; 01/07/25 salle des associations à Robert-Espagne). Tous les habitants de Meuse Grand Sud ont reçu un flyer dans leur boîte aux lettres.

Ce flyer a été diffusé sur l'application City-All et sur le site internet de la commune.

VIE DES ASSOCIATIONS

ASSEMBLEE GENERALE DES ANCIENS COMBATTANTS

Samedi 15 février, en présence de Franck Menonville, sénateur, Martine Joly, présidente de Meuse Grand Sud, Patrick Vannesson adjoint, représentant Gérard Abbas, maire de Fains-Véel et Diane André, présidente pour le comité du Souvenir français s'est tenue l'assemblée générale de la section locale des anciens combattants à la salle Rostand de Fains-Véel.

Au préalable les officiels ont déposé les gerbes de fleurs au pied du monument aux mort en marquant un temps de recueillement.



Le président Jean-Claude Bargibant a demandé une minute de silence en mémoire des 10 adhérents et 3 amis proches décédés au cours de l'année 2024. Les rapports d'activité et financier ont été adoptés à l'unanimité.

Remise de médailles à Serge Baudoin (commémoratif AFN avec agrafe Algérie), Serge Castello (médaille mérite UNC échelon bronze) et André Ieglaye (commémoratif AFN avec agrafe Algérie et médaille commémorative UNC Djébel échelon bronze)

ASSEMBLEE GENERALE TENNIS CLUB DE FAINS-VEEL

Samedi 25 janvier s'est tenue l'Assemblée Générale du Tennis Club de Fains -Véel. Les membres du bureau ont dressé le bilan d'une saison sportive 2023-2024, une année bien chargée. Les trois coprésidents ont tenu à féliciter tous les bénévoles sans qui l'association ne serait pas.



De bons résultats sportifs ont été réalisés durant cette saison 2024. Les équipes dames et hommes, vainqueurs de la coupe Meuse, jouent en régional cette saison 2025. Ce sont 8 équipes dames, 9 équipes hommes et 2 équipes mixtes qui ont participé à différentes compétitions (régionale et départementale).

Les 2 opens (novembre et août) organisés par Mr Alain Schneider continuent à rencontrer un vif succès, quelques 246 participants pour les épreuves. En août, soirées très conviviales, les spectateurs peuvent partager un repas sur place, barbecue, croque-monsieur, gaufres et certains jours quelques pâtisseries confectionnées par les licenciés.

À la suite de cette AG, le conseil d'administration se compose de : Sylvain Chassaigne, Sabine Girardet, Patrick Hurel, Sandrine Lienard, Annette Marsat, Maxence Michel, Liliane Muller, Frédérique Petitgenet, Jean-Philippe Roussé, Maribel Schmidt, Alain Schneider et bienvenue à deux nouveaux élus, Lionel Cavallé et Nicolas Vallet.

L'après-midi s'est terminée autour de la galette des rois, un moment convivial comme les aime le club. Le TCFV compte bien continuer sur sa lancée et maintenir son dynamisme. La commune était représentée par Mme Catherine Germain, adjointe au sport.

ASSEMBLEE GENERALE DE VIVRE EN FAINS (AVEF)



Mardi 11 février, le conseil d'administration de l'association vivre en Fains (AVEF) s'est réuni pour élire les membres de son bureau exécutif et son président.

Thierry Geoffroy, a été réélu à l'unanimité. Ensuite ont été élus les vice-présidents Annie Ocquident et Guy Triffaut, le trésorier et trésorier adjoint Gérard Idoux, et Patrick Hurel, la secrétaire et secrétaire adjointe Marie-Claude Paton et Claudine Froment. Plusieurs dossiers ont été débattus (organisation de la Saint-Valentin, bilan de la Saint-Sylvestre, Mardi gras, dictée des clubs, après-midi jeux et pétanque.

Il est également envisagé la visite de la ligne Maginot sous réserve de 50 participants, ainsi que le 17 septembre, la visite de Clairvaux et la Boiserie.

AVEF (Association Vivre En Fains)

MARDI GRAS N'EST PAS MORT, LA TRADITION A ÉTÉ RESPECTÉE

Les adhérents avaient revêtu de belles tenues multicolores pour la tradition mardi-gras.

A cette occasion, les adhérents avaient joué le jeu et s'étaient costumés.

On pouvait reconnaître un monseigneur venu du Vatican, un berger avec son bâton plus vrai que nature, des paysannes, une infirmière, des princesses, un empereur, un hindou...

Bonne humeur et bonne ambiance avec cette animation et un goûter festif où des adhérentes avaient confectionné des beignets digérés avec un verre de cidre.



FOOTBALL CLUB FAINS-VEEL (CHASSE AUX OEUFS AU FC FAINS-VEEL)

Le soleil était au rendez-vous pour la chasse aux œufs ! Une trentaine d'enfants ont exploré chaque recoin du stade à la recherche des œufs colorés...et surtout des précieux œufs dorés !

Quel bonheur de leur remettre un joli sachet de chocolats en échange de leur butin : leurs sourires rayonnaient de joie. Les parents étaient également ravis.

Un lapin nous a fait l'honneur de venir par surprise.

Un grand merci aux bénévoles pour leur présence et leur aide précieuse !



Retrouvez d'autres photos sur le site internet

<https://www.fains-veel.fr>

Cliquez sur les onglets :

Tourisme / Galerie photos / Chasse aux œufs du FC Fains-Véel

DEUX CHORALES RÉUNIES POUR UN CONCERT



La chorale LaFaMi de l'école de musique de Fains-Véel et la chorale du conservatoire de Verdun se sont associées pour un concert donné à la salle des Verreries, qui a accueilli près de 300 spectateurs.

Virginie Manteaux dirigeait les 60 choristes et les musiciens. Un poste qu'elle occupe depuis 25 ans. Les choristes ont ainsi interprété 12 chansons populaires connues du public, les spectateurs fredonnant entre autres « quelques mots d'amour » ou « quand on arrive en ville » de Michel Berger, ou encore « les mots bleus » de Christophe. Les musiciens n'étaient pas en reste, avec Bilel Alibert au piano, Simon Clivot à la basse et Fabrice Périodon à la batterie. Le directeur et organisateur de ce moment musical, Jérémy Barnabé, ne cachait pas sa satisfaction devant la réussite de cette évasion musicale.

CONCERT DE L'ORCHESTRE D'HARMONIE

Samedi 24 mai s'est tenu, dans la salle des Verreries, le concert de printemps de l'orchestre d'Harmonie sur le thème des personnages historiques. L'occasion de découvrir ou redécouvrir les grands noms de notre histoire en musique, et de revenir sur leurs parcours.

En ouverture, « Cléopâtre ». Entre passages énergiques et martiaux évoquant Marc-Antoine, grand amour de la Reine d'Égypte, et mélodies douces et émouvantes dépeignant la beauté et la féminité de Cléopâtre, c'est une entrée toute en contraste qu'a proposé l'ensemble.

La deuxième œuvre, lente et introspective, composée par John Williams, est la bande originale du film « la liste de Schindler », personnage qui a sauvé plus de 1000 juifs grâce à son argent et ses amitiés au sein du parti Nazi.



La dernière œuvre de la première partie s'appelle Hispaniola et raconte la préparation, le voyage en mer et la découverte par Christophe Colomb ce qu'il pensait être les Indes orientales.

La seconde partie débute avec « les Cloches de Notre-Dame » et met en avant Victor Hugo, grand écrivain français qui a écrit le Roman Notre-Dame de Paris pour sauver la cathédrale qui, à l'époque était tombée dans l'oubli. L'orchestre a poursuivi avec un medley (les noces de Figaro, petite musique de nuit, Symphonie N° 40, concerto pour cor N° 3, qui était pour clarinette et cordes Stadler) de Mozart, musicien de génie dès son plus jeune âge !

La soirée s'est terminée avec Bonaparte, œuvre imposante, exigeante et impressionnante retraçant la vie de l'Empereur, avec en introduction et en finale un sublime solo de trompette. Un concert dont les Finnois présents se souviendront !

COMEDIE FINNOISE

La Comédie finnoise a joué avec brio la pièce Oscar aux verreries. Dans le rôle principal, André Cochyn et Denis Ricci ont amusé plus de 300 spectateurs ravis. Le grand PDG Bertrand Barnier comprend très vite qu'il aurait mieux fait de rester couché. Il s'apprête à vivre une journée d'enfer où valises et fiancés changent à chaque claquement de porte.



Son comptable, Christian Martin, le vole avec aplomb tout en lui proposant d'épouser sa fille. Même sa bonne rêve de mariage et d'aristocratie, tandis que son chauffeur, Oscar, ne cesse de partir et revenir au pire moment.

Une comédie hilarante, mise en scène par Antony Marty et Christa Lesage, avec des comédiens locaux talentueux (Véronique Bancel, Bruno Bourguignon, Valérie Merou, Marie-Claude Paton, Patrick Razzini, André Cochyn et Denis Ricci).

ASSOCIATION « LES VEILLOTS »

23/05/2025 Fête des voisins à Véel



L'association « Les Veillots » est en sommeil depuis le COVID par la difficulté de poursuivre ses activités par manque de bénévoles.

Grâce à de nouveaux bénévoles et suite à l'assemblée générale du 28 mars 2025 un nouveau bureau exécutif est en place.

La commune partie prenante encourage et félicite les acteurs de cette initiative.



Dans la foulée l'association des Veillots a organisé la fête des voisins sur le terrain de pétanque devant l'église à Véel.



Au programme : bonne humeur, échanges, rires, et surtout, le plaisir de se retrouver entre voisins pour partager un moment chaleureux !



OMCL (CARNAVAL)



Le traditionnel carnaval de Fains-Véel a rassemblé sur la place de la mairie un grand nombre de spectateurs. Cette fête marque la fin de l'hiver et près de 200 personnes dont certaines déguisées de toutes les couleurs ont suivi le char.

Le défilé a pris le chemin du stade, à travers les rues du village avec le concours de l'harmonie municipale pour rehausser ce joyeux cortège avec de la musique très entraînante.



Un tirage au sort des personnes déguisées permettra de récompenser ces dernières.



Le maître de cérémonie, revêtu de sa robe noire, a lancé le décompte de mise à feu du bonhomme d'hiver réalisé par le cracheur de feu.



LA HOUBLONNIERE (21ème édition)

Cette 21e édition a encore séduit près de 900 personnes. Une température idéale pour marcher et un terrain de jeu plutôt sec sur les chemins blancs et dans les sous-bois pour les adeptes des deux-roues. Succès avec 663 marcheurs et 205 vététistes pour la 1ère des randonnées incontournables 2025.



Les randonneurs se sont partagés 3 circuits (8, 13 et 18 km), les vététistes 2 parcours (20 et 43 km).



Retrouvez d'autres photos sur le site internet <https://www.fains-veel.fr>
Cliquez sur les onglets :
Tourisme / Galerie photos / Houblonnière 2025

Une très belle satisfaction pour les organisateurs, par les nombreux retours positifs. **La quarantaine de bénévoles** engagée sur tous les circuits a répondu aux attentes des sportifs de tous niveaux. « Les avis sont très positifs sur l'organisation, le fléchage et la qualité des parcours », indique Marie-Thérèse Royer, coorganisatrice »
Un très grand merci aux indispensables bénévoles !

Jean-Claude Pierrard, président, Dominique Collin et Marie-Thérèse Royer, co-organisatrices ont le sourire



FESTIVAL DE LA BANDE DESSINEE (BD)

Neuf auteurs étaient présents lors du vernissage du festival, Ces derniers avaient tous rendez-vous, dans l'après-midi, pour des interventions dans différents établissements scolaires, afin de promouvoir la lecture auprès des enfants. « Redonner envie de lire aux jeunes et toucher les livres », un souhait émis par Gérard Abbas, maire de Fains-Véel, à l'heure des traditionnels discours de bienvenue.



Dédicaces personnalisées



Vernissage du festival animé par le Président et le Maire



« Voir le dessin naître sous mon trait, c'est magique ! », Gilles Mezzomo, dessinateur se livre sur son travail. Fidèle de Bulles en Barrois il était le parrain de cette 4ème édition.



Les amateurs de bandes dessinées sont venus et sont repartis enchantés ! Astérix le Gaulois figure en bonne place (exposition de produits dérivés et concours de dessin) au cœur de cette 4ème édition, salle des Verreries.

Ils ont pu rencontrer leurs auteurs favoris pour des échanges nourris avec bien sûr des dédicaces personnalisées qui donneront forcément une valeur sentimentale à de belles collections.

L'équipe Game de l'auteur Cyprien Hotte a rencontré un vif succès avec les écoliers (voir page 20).



Retrouvez d'autres photos sur le site internet <https://www.fains-veel.fr>
Cliquez sur les onglets :
Tourisme / Galerie photos / Festival Bulles en Barrois

EXPOSITION DE PEINTURES ET D'ŒUVRES SCULPTEES DANS LE BOIS

La galerie des verreries s'est prêtée parfaitement à cette exposition sur 2 week-end (17,18 mai, 24 et 25 mai).

Béatrice Haag s'est lancée dans la peinture il y a quelques années. Passionnée, elle enchaîne les expositions (Paris, Alsace...), et participe à de nombreux salons internationaux. Les 63 tableaux abstraits ont transmis une émotion différente, le visiteur tissant un lien propre devant chaque peinture.

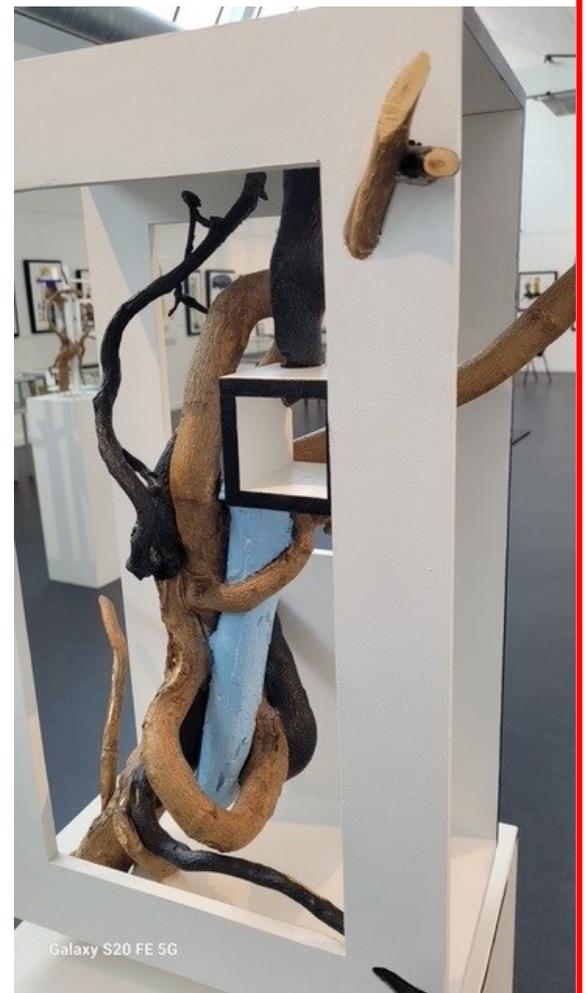
Serge Besrechel a longtemps enseigné les arts plastiques au lycée Saint-Exupéry de Saint-Dizier et a inspiré son épouse à se lancer dans la peinture.



Le sculpteur a présenté ses œuvres construites sculptées dans le bois, le jeu surprenant du lierre ancien avec les arbres jouant avec des plans orthogonaux. « Il restera toujours à continuer d'inventer les jeux qui déchargent nos regards de l'ordinaire ». Voici la réflexion délivrée par ce dernier accompagné de son épouse, Béatrice Haag, artiste peintre, pour qualifier l'art de ces deux artistes.



Coté pédagogique avec la participation des écoles. Les échanges dans le domaine artistique avec les enfants ont été très pertinents.



Retrouvez d'autres photos sur le site internet <https://www.fains-veel.fr>
Cliquez sur les onglets :
Tourisme / Galerie photos / Exposition salle des Verreries

CENTRE AERE

Le centre aéré a ouvert ses portes du 7 au 11 avril 2025 (vacances de Pâques) avec 32 inscriptions. Les infrastructures de la commune permettent d'accueillir les enfants dans d'excellentes conditions. Le thème de la semaine a porté sur le cirque avec l'intervention de la Compagnie Perse Circus. Les enfants ont été encadrés par Mme Mathilde Lafont directrice du centre.



Préparation au spectacle de cirque, intervention du musée Barrois pour le projet « cré-action », pique-nique et goûter en extérieur



Cirque, jeux extérieurs, activité manuelle (mini chapiteau). Après l'effort le réconfort ! Goûter en extérieur, les enfants profitent du soleil.



Préparation au spectacle de vendredi, jeux sportifs le matin et chasse au trésor l'après-midi.



Clap de fin pour le centre aéré où les enfants ont été fiers de présenter à leurs parents les figures répétées tout au long de la semaine



Retrouvez d'autres photos sur le site internet
<https://www.fains-veel.fr>
Cliquez sur les onglets :
Tourisme / Galerie photos / Centre aéré avril 2025

VIE DES ECOLES COMMUNALES

MANIABILITÉ DU VÉLO

La classe de CP de Mme Jorand enseignante, a participé à une demi-journée d'ateliers pédagogiques consacrés à la maniabilité du vélo. L'animation s'est déroulée au stade de la commune, dans le cadre du programme Meuse à vélo - P'tit tour USEP 55.

Organisée par le délégué départemental de l'union sportive de l'enseignement du premier degré de la Meuse, cette étape a mobilisé les élèves autour de plusieurs parcours ludiques et éducatifs.

Répartis en petits groupes, les enfants ont évolué sur différents ateliers. Un parcours de signalisation leur a permis de se familiariser avec les principales règles du code de la route, tandis qu'un parcours de motricité les a aidés à adapter leurs déplacements à des environnements variés. Le parcours d'obstacles leur a permis de travailler la maîtrise de leur trajectoire.



« UN ESCAPE GAME » AVEC LES ÉCOLIERS DE FAINS

Avec le village d'accueil, la colline des slimes (créatures gélatineuses), la grotte des squelettes, la prairie des licornes, le cimetière des fantômes, le coffre du cyclope, les classes de CM1 et CM2 de l'école de Fains-Véel sont entrées dans l'univers du bédéiste Cyprien Hotte, salle Rostand.

Dans le cadre du festival Bulles en Barrois qui privilégie les rencontres scolaires pour promouvoir la lecture, l'auteur de 32 ans, originaire de Troyes, avait en effet imaginé un escape game tout droit sorti de sa première BD jeunesse, *Secret Squelette*, qui mêle science-fiction et fantasy.

Un échange ludique pour les élèves qui ont dû résoudre des énigmes, en petits groupes, pour décoder un mot mystère à l'aide de pierres magiques.



JOURNÉE « TOUT EN ANGLAIS » POUR LES ÉLÈVES DE CM2



Mme Nadège Gros, professeur des écoles à l'école élémentaire de Fains-Véel en CM2, classe de 25 élèves, intervient dans l'apprentissage de l'anglais.

Dans le cadre de la semaine des langues, elle a proposé à ses élèves une journée « tout en anglais ». Cette classe bénéficie d'un dispositif dit « Emile » (enseignement, matière, en langue étrangère), ce qui signifie qu'elle enseigne différentes disciplines (mathématiques, sport, musique...) en anglais, ce qui représente environ trois heures par semaine.

En Meuse, il n'existe que trois dispositifs comme celui-ci en anglais et un en allemand. C'est très novateur et bénéfique pour les élèves. Cela leur servira à leur entrée au collège.

Magali Forveil, conseillère pédagogique des langues vivantes en Meuse, Gérard Abbas, maire, et Alain Bukovatz, adjoint, ont également assisté à une séance de cours. Les enseignantes sont satisfaites des équipements mis en place par la municipalité facilitant la vie des professeurs et des élèves.

CHASSE AUX DÉCHETS AVEC L'ÉCOLE MATERNELLE

Les classes de la moyenne et grande section de l'école maternelle ont adopté un geste citoyen avec le nettoyage des rues de la commune. La municipalité a fourni le matériel nécessaire (pinces, seaux, pelles, gants...) et encadré tout ce petit monde, soit 18 élèves tout au long du parcours.



L'itinéraire a emprunté plusieurs rues de la commune (rue du Cachon, rue du château, rue du stade...) Après quelques mesures de sécurité énoncées, les écoliers sont partis dans les rues en quête de mégots, canettes et autres débris.

LA NUIT DES OURS



Dans le cadre du festival "Bulles en barrois", Sylvie Arnoux est intervenue avec les élèves de grande section de maternelle pour une activité inspirée de son album « La nuit des ours ».



Les élèves ont également participé au concours de dessin sur le thème des 65 ans d'Astérix.



RENCONTRE AVEC L'USEP



Les élèves de l'école maternelle ont participé à 2 rencontres organisées par les enseignants et l'USEP sur le stade de Fains-Véel. La 1^{ère} en avril sur le thème des objets roulants et la 2^{ème} en mai sous la forme d'une course d'orientation à partir de photos.



FETE DE L'ECOLE MATERNELLE (vendredi 20 juin)



FETE DE L'ECOLE MATERNELLE VENDREDI 20 JUIN 2025



PARCOURS-MUSEE DANS LE VILLAGE ET ANIMATIONS AU STADE DE FAINS-LES-SOURCES

ORGANISÉS PAR L'ÉCOLE MATERNELLE DE FAINS-VÉEL

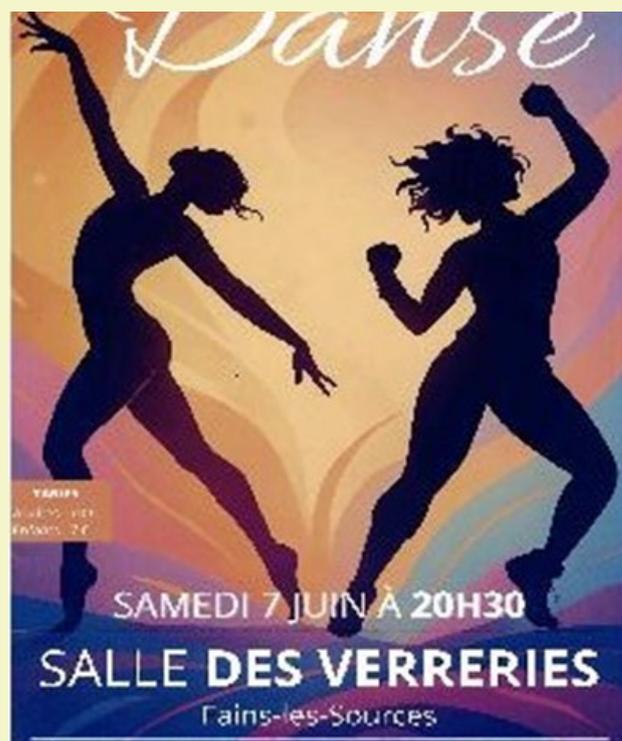
- Spectacle à 16 h 45 dans la cour de l'école maternelle
- A 17 h, parcours à la découverte des œuvres réalisées par les élèves à l'école et dans les rues du village
- Animations de 17 h 30 à 18 h 30 au stade
- Buvette et restauration au stade à partir DE 18 H 30
(SUR RESERVATION AVANT LE 2 JUIN A L'ECOLE MATERNELLE.)



En partenariat avec la mairie de Fains-Véel, l'Usep et le Tennis-club.



**GALA DE DANSE
AUX VERRERIES
ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION
« A FAINS ON DANSE »
SAMEDI 7 JUIN À 20H30**





Portes Ouvertes au FC Fains-Véel

Mercredis 4, 11 et 18 juin 2025
De 15h à 18h
au stade municipal
de Fains-Véel

Ouvert à tous les enfants
nés entre 2008 et 2019

Débutants ou confirmés,
filles et garçons !

Encadrement par des éducateurs
Jeux, ateliers, petits matchs ...

Viens t'amuser avec nous !

PORTES OUVERTES
AU FC FAINS-VEEL

4-11 et 18 JUIN 2025

VIDE GRENIER A VEEL
ORGANISE PAR L'ACCA
(Association Communale
de Chasse Agrée)

7 SEPTEMBRE 2025

ORGANISÉ PAR L'A.C.C.A.
DE FAINS-VEEL

16ème Vide Grenier

DIMANCHE 7 SEPTEMBRE

de 7h à 18h

Dans les rues du
village à Véel

Entrée Gratuite

**Renseignements
et inscriptions :**

Patrick BAUCHET
06.70.58.87.22
6 avenue de la Libération
55000 FAINS-VEEL

Informations :

Emplacement : 5m / 8€*
1 café offert
Restauration et Buvette

Tombola : 1€

*Paiement à la réservation.

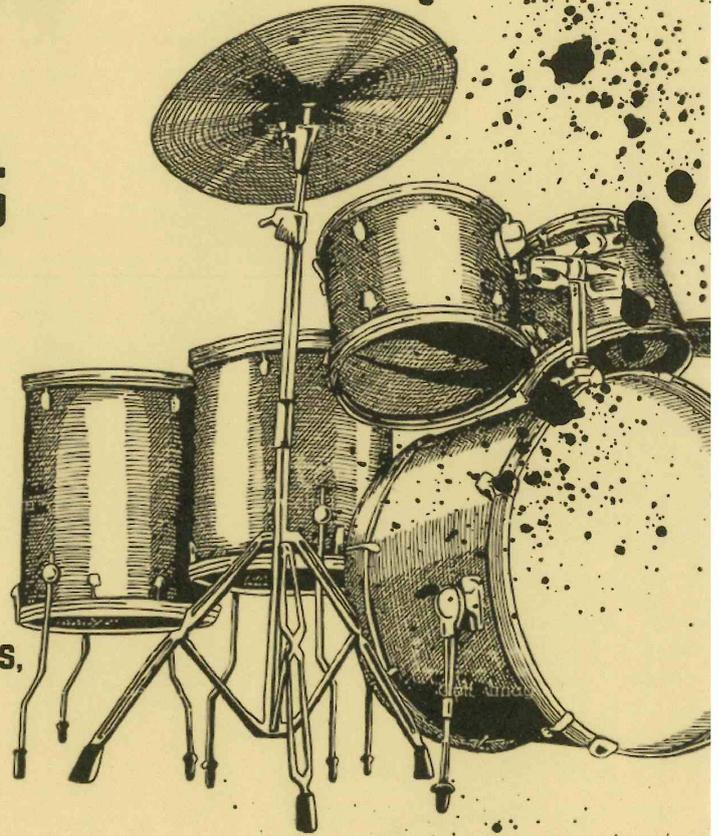
FETE DE LA MUSIQUE 28 JUIN 2025 PLACE DE LA MAIRIE

FÊTE DE LA MUSIQUE 2025

ORGANISÉE PAR L'AMICALE DE L'ORCHESTRE

À FAINS-VÉEL
SAMEDI 28 JUIN 2025
PLACE DE LA MAIRIE
(OU À LA SALLE DES VERRERIES, SI
MAUVAIS TEMPS)

DE 14H à 18H30
PORTES OUVERTES
DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE
(CONCERTS, JAZZBAND, CHORALE, ACCORDÉONS,
ORCHESTRE, FINN'S ORLEANS BAND,
CHANT, RENCONTRE PROFESSEURS,
ESSAIS...)



Ne pas jeter sur la voie publique

À PARTIR DE 20H
CONCERTS, AVEC :

STELLEN REPRISÉS & COMPOS POP - COUVONGES (55)

ROMY'S COUNTRY MUSIC - NANCY (54)



BUVETTE - CRÊPES

À PARTIR DE 15H30

RESTAURATION

À PARTIR DE 18H30

